

LES RÉGIONALISMES
DANS LE MÉMOIRE
DE PIERRE RIVIÈRE,
PAYSAN NORMAND DU XIX^e SIÈCLE

René LEPELLEY

Introduction

Dans la présentation qu'il fait du dossier Rivière¹, Michel Foucault expose les raisons qui l'ont amené à s'intéresser à cette affaire et il propose plusieurs « analyses possibles » des matériaux que contient un tel dossier. Il nous a semblé intéressant d'aborder le mémoire de Pierre Rivière en linguiste, et plus particulièrement en dialectologue. Nous aurions pu étudier de façon exhaustive la langue du jeune parricide; nous nous sommes contenté de rechercher tout ce que cette langue doit au discours régional. En effet, vu la date de l'affaire (1835), vu la région où elle s'est déroulée (le Bocage de l'ouest du Calvados, entre Caen et Vire), vu la situation sociale de l'intéressé (un jeune paysan de condition modeste), on peut affirmer que le langage habituel de Pierre Rivière était le patois d'Aunay-sur-Odon, donc un parler normand. Mais comme il était allé à l'école, c'est en français qu'il rédige en prison son mémoire *Détail et explication de l'événement arrivé le 3 juin à Aunay, village de la Fautrie*. Dans quelle mesure ce français est-il influencé par le patois, également par le français régional parlé en Basse-Normandie, c'est ce que nous avons cherché à savoir. Certes, il y a dans tout parler local comme dans tout français régional un élément important qui ne peut apparaître qu'à l'oral, c'est la prononciation. Mais, dans la mesure où celui

1. *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère*, un cas de parricide au XIX^e siècle présenté par Michel FOUCAULT, Editions Gallimard-Julliard, 1973, coll. « Archives ».

qui écrit n'adopte pas systématiquement toutes les conventions académiques de l'orthographe nationale, ses graphies peuvent être révélatrices de ses habitudes articulatoires.

Le texte que nous avons utilisé comme document de base est celui de l'édition Foucault. L'examen du manuscrit, aux Archives départementales du Calvados, nous a permis de juger de la fidélité de cette édition, à quelques accents près. C'est pourquoi toutes nos citations renverront à une page de cette édition, cette page étant indiquée entre parenthèses par un simple nombre. Comme la forme des mots et des phrases a une grande importance dans une telle étude, nous croyons utile de reproduire quelques-unes des lignes dont l'éditeur a fait précéder le texte même du mémoire (72) :

« 1. ... nous transcrivons le mémoire de Pierre Rivière dans la forme même du manuscrit. ...

« 2. Cependant, nous nous sommes résolus à quelques interventions pour aider la lecture. Le manuscrit ne porte aucune majuscule; nous les avons rétablies pour les noms propres, et au début des phrases, après chaque point.

« 3. Nous avons respecté la ponctuation originale, sauf dans deux cas :

- a) lorsque la maintenir eût conduit à des obscurités de sens ou à des confusions; ...
- « b) lorsque l'absence d'un signe de ponctuation important (. ou ;) tenait à ce que la phrase, dans le manuscrit, venait à la fin d'une ligne. ...

« 4. Nous avons imprimé entre crochets [] les mots omis par Pierre Rivière, que le contexte permettait de restituer. »

1. Phonétique et graphie

[ə]. — Il semble bien que Rivière n'ait pas connu le [ə]. On peut penser en effet que, dans les mots qui, en français « standard », présentent cette voyelle, ou bien celle-ci disparaissait totalement comme souvent dans le français parlé courant d'aujourd'hui, ou bien elle passait à [e], comme dans un certain nombre de parlars normands d'aujourd'hui. Quand la voyelle disparaît, il est généralement difficile de constater cette disparition, car Rivière utilise le plus souvent l'habitude de l'orthographe française de noter ce *e* caduc. Il lui arrive cependant de l'éliminer de sa graphie, comme dans *ploton* pour *peloton* (111). Quant au passage à [e], il apparaît nettement dans deux cas : très fréquemment, Rivière note ce phonème par un *é*. C'est le cas dans *achété*

(88), *réproché* (89), *venir* (89), *ténir* (93), *pétit* (94, 144), pour ne prendre des exemples que dans les premières pages du mémoire. Mais il arrive aussi que l'auteur donne comme forme écrite du pronom personnel de la 1^{re} personne du singulier *j'ai* pour *je*, ce qui montre qu'il le prononçait [ʒe] :

« j'ai l'ait (= je l'ai) entendu raconter à mon père » (73)

« J'ai ne restai pas long-temps dans cette endroit, je ne pouvais rester posé à la même place » (138).

Le fait qu'à plusieurs reprises il note *je* pour *j'ai* (verbe *avoir*) montre que, pour lui, *je* et *j'ai* avaient une forme orale identique :

« la vie que je menée (= j'ai menée) et les endroits par ou je été (= j'ai été) depuis ce crime » (73)

« les îles de Jersai de Grenesai d'Aurigni et de Vig que je vu (= j'ai vu) dans la géografie et sur les cartes être peu éloignées du continent de la France » (141)

« Tenez je crois que je affaire (= j'ai affaire) à vous » (147).

[e] et [ɛ]. — On sait que le français « standard » du XIX^e siècle ne prononçait pas de la même façon la finale graphiée *ai* de la 1^{re} personne du singulier du passé simple et du futur simple et la finale graphiée *ait* de la 3^e personne du singulier de l'imparfait et du conditionnel présent. Dans le premier cas, il s'agissait d'un [e], dans le second d'un [ɛ]. On opposait ainsi *je chantai* et *il chantait*, *je serai* et *il serait*. On sait également que cette opposition a pratiquement disparu du français contemporain, les finales en question présentant le plus souvent un *e* ouvert². Dans le français parlé aujourd'hui en Normandie, cette opposition n'existe généralement pas non plus. Mais d'une part la réduction s'est faite au profit du *e* fermé, d'autre part on peut constater un autre système d'opposition à l'intérieur même du paradigme de l'imparfait et du conditionnel présent. Ainsi [səRe] peut-il appartenir aussi bien au syntagme *je serai* qu'à *il serait*. Mais, dans les deux temps cités, une opposition se fait entre la 1^{re} et la 2^e personne du singulier et la 3^e du pluriel d'une part, et la 3^e personne du singulier d'autre part : *je chantais*, *tu chantais*, *ils chantaient* présentent un [ɛ] long, *il chantait* présente un [e] bref. C'est ce système

2. Cf. André MARTINET et Henriette WALTER, *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel* (1973). « A l'imparfait de l'indicatif, les désinences sont [-ɛ] au singulier et à la 3^e personne du pluriel, avec des traces de [-e] chez un de nos sujets » (p. 51). Pour le futur et le conditionnel, voir p. 51 et 52.

qui apparaît chez Rivière, qui note les finales qu'il considère comme présentant un [e] bref soit par un *é* :

« J'oubliai tout-à-fait les principes..., je regardé mon père comme étant entre les mains de chiens enragés » (128)

« je bus et mangé un peu de cresson » (140),

soit par *er* :

« voyant que ma mère persister à vouloir rester » (92),

soit par *ai* :

« Un fonctionnaire... promis qu'il l'avertirai aussitôt que son contingent serai rempli » (74),

soit par *ait* :

« j'ai l'ait entendu raconter à mon père » (73),

« je le trouvait qui revenait avec le petit sur son dos » (111),

« ou je serait arrêté, ou je vivrai de cette manière, ou je mourrai » (146).

Mais il ne confond pas ces finales avec celles que l'orthographe française note *ais* ou *aient* comme on peut le voir dans le passage suivant où le passé simple et l'imparfait sont employés à bon escient :

« je resolut de revenir aux racines et aux genottes..., je repassait Bayeux le soir du mardi et je couchai dans un creux de fossé..., je ne me souciais plus beaucoup que l'on m'arrêtât ou pas, et le mercredi je voyagait au jour, je demandait pour deux liards de raves sur le pont de Juvigny, il n'y en avait pas, je m'en allait. Marianne Beauvais... m'aperçut comme je passais » (140).

D'autre part, les finales notées en français *ais* ou *aient*, il les graphie soit comme en français, soit indifféremment *ais*, *aient* ou *ez* :

« ils m'enleverais au ciel après que j'aurais fait cette action » (141)

« je ne pouvez trouver les paroles qu'il fallait dire, et je ne pouvais avoir un air sociable » (126).

Si les participes passés des verbes dits du premier groupe présentent presque toujours la lettre *é* à la finale, il arrive que Rivière utilise la terminaison *-ait*, mais seulement s'il s'agit d'un singulier, ce qui montre à nouveau l'équivalence orale, constatée aujourd'hui en Normandie, entre ce que note *é* et ce que note *ai* :

« Mon père demanda à ma sœur si elle n'avait point aidait a sa mère a aller querir ce grain elle dit que non mais qu'elle avait aidait a le manger » (113).

« Ma mère ne voulait pas qu'on apportât un tonneau qui était restait a Courvaudon » (115).

On a conservé en Normandie l'opposition que faisait l'ancienne langue entre une finale vocalique « masculine » et la même finale « féminine », ainsi qu'entre la finale vocalique d'un mot au singulier et du même mot au pluriel. Ainsi distinguera-t-on le [e] final de *bonté*, d'une part de celui de *brouettée*, d'autre part de celui de *bontés*. Dans le système le plus courant, les finales de *brouettée*, de *brouettées* et de *bontés* se confondent; elles s'opposent à celle de *bonté* par un allongement (accompagné parfois d'une ouverture)³. C'est ce qui explique que Rivière écrive le pluriel *bartés* (79) pour *bartées*, attesté ailleurs (113). Mais il n'écrit jamais *és* ou *ée* pour *é*, ni *vice versa*. On le remarquera par exemple dans les phrases suivantes : « la vie que je (= j'ai) menée et les endroits ou je (= j'ai) été » (73); « ceux qui s'étaient mariés avant ce second appel étaient exemptés » (74).

En français « standard », et en dehors du système verbal, les digrammes *ai* et *et* en finale absolue représentent généralement un [ɛ]; ex. : *balai* [bale], *poulet* [pule]⁴. Il n'en est pas de même dans le français régional de Basse-Normandie où l'on prononce [bale] et [pule]. On ne s'étonnera donc pas de voir Rivière écrire *prai* pour *pré* (80, 91, 145) et *billier* pour *billet* (104); de même qu'il fait rimer *porté* et *objet* dans l'épithaphe de l'oiseau mort :

« Au nombre des vivants, naguères il fut porté.

Des soins d'un être humain il était tout l'objet » (56).

Autrement dit, pour Rivière comme pour un Bas-Normand d'aujourd'hui, les graphies *é*, *er*, *et*, *ai*, *ait* notent un [e] bref⁵, tandis que *ais*, *aient* et *ez* notent un [ɛ] plus ou moins long. On le constate encore lorsqu'il écrit l'anthroponyme *Grelley* (attesté

3. Cette opposition a été étudiée dans notre article Français régional de Basse-Normandie : les marques du genre et du nombre dans les adjectifs à finale vocalique, *Le français moderne*, janvier 1975, p. 1 à 11. Cette étude s'appuie sur une enquête menée auprès d'environ 200 témoins âgés de 18 à 25 ans. Auparavant André MARTINET (*La prononciation du français contemporain*, 1945) avait déjà relevé une différence entre les finales de *armé* et *armée*, de *collé* et *collée*, chez 84 % de ses informateurs normands, ce qui donne le pourcentage le plus élevé de toutes les régions de France (p. 106). Et cependant il note (p. 32) qu'aucun de ses sujets n'était originaire de la Manche, département normand le plus conservateur comme l'a montré notre propre enquête.

4. Cf. André MARTINET et Henriette WALTER, *op. cit.* Pour *balai*, tous les informateurs donnent une finale en [ɛ]; pour *poulet*, 16 donnent [ɛ] et un donne [e]. Dans *Prononciation du français standard* (1976), Pierre-R. LÉON précise, à propos de *balai* : « [ɛ], dans le français standard de Paris » (p. 46).

5. Cf. A. MARTINET, *op. cit.* À la question : « Prononcez-vous de façon identique a) *piquet* et *piqué*? b) *piquet* et *piquait*? », l'auteur a recueilli, en 1941, une réponse affirmative (*piqué* = *piquet* = *piquait*) chez 33 % de ses informateurs normands, c'est-à-dire le plus fort pourcentage de la moitié nord de la France (p. 114 à 116).

dans le rapport de gendarmerie : « Victor Marie, 26 ans, domestique du sieur Grelley » (51), *Grellai* (107, 143) ou *Grellay* (143)⁶, et qu'il graphie *Grenesai* pour *Guernesey* (141). Un autre problème mériterait sans doute d'être étudié. C'est celui qui concerne le degré d'ouverture du *e* précédant un *r*. Si, en français « standard », on prononce un [ɛ], il semble bien que Rivière ait prononcé un [e], comme on le fait aujourd'hui dans plusieurs régions de Normandie. Les substantifs *père*, *mère*, *frère*, qui reviennent si souvent dans le texte du mémoire, sont le plus souvent graphiés avec un *é*. Il en est de même de la terminaison de la 3^e personne du pluriel du passé simple : *marièrent*, *couchèrent* (76), etc., et du nom même de l'auteur : *Rivière* (74, 148). Si cependant nous ne nous sommes pas arrêté sur ce problème, c'est d'une part parce qu'il est parfois difficile de distinguer sur le manuscrit entre un accent aigu et un accent grave (ainsi l'édition Foucault note-t-elle le mot *écrits* (73) avec un accent aigu alors que nous le lirions avec un accent grave); c'est d'autre part que les graphies de Rivière ne sont pas uniformisées (ainsi le mot *père*, s'il est noté le plus souvent avec un accent aigu, l'est aussi sans accent et parfois avec un accent douteux).

[λ]. — On sait que le *l* mouillé a disparu du système phonologique du français « standard » au XIX^e siècle au plus tard. Dès le XVII^e siècle, le peuple, puis la bourgeoisie avaient pris l'habitude de l'affaiblir en yod par amuïssement de l'élément latéral⁷. Ainsi [butɛλ] « bouteille » est-il devenu [butɛj] et [bataλɔ̃] « bataillon » [batajɔ̃]. Cependant des parlers locaux de Normandie parmi les plus conservateurs ont gardé encore aujourd'hui le [λ], surtout à l'intérieur d'un mot. On peut penser que c'est bien ce phonème que Rivière veut représenter lorsqu'il emploie le triple signe *lli* derrière un *i*, comme dans *billier* pour *billet* (104), ou le quadruple signe *illi* derrière une autre voyelle, comme dans *Bouillion* (77) pour *Bouillon* (attesté à la page précédente), *travaillier* (79, 114, 115), *conseillièrent* (80) et *conseillier* (95), *M. Pouillier* (102), *oreillier* (110).

6. Notons que d'assez nombreux anthroponymes issus d'un participe passé, d'un adjectif ou d'un substantif en *-é* sont graphiés traditionnellement en Normandie par le digramme *ey* : Dorey, Lécaudey (= L'échaudé), Lerouley, Laisney, Fossey, Labey. Une graphie purement française de *Grelley* présenterait donc un *é*, c'est-à-dire le représentant d'un [e].

7. Cf. FOUCHÉ, *Phon. hist. du français*, III, 1961, p. 918.

Mais bien avant que ce *l* mouillé ne disparaisse, il avait eu tendance, dès l'ancien français, à se dépalataliser lorsqu'il se trouvait à la finale⁸. Cette prononciation, combattue par les grammairiens, s'est conservée dans un certain nombre de parlers provinciaux. C'est ce que l'on constate souvent dans les parlers locaux de Normandie, où *pareil* se prononce [paReɪ] et *fil* [fil]. Là encore on peut supposer que tel était l'usage de Rivière. Certes, le plus fréquemment, il utilise les graphies traditionnelles du français (*eil*, *eille*, *ille*, etc.), comme dans *pareilles* (88 n. 1) et *fil* (78). Mais ce n'est pas une preuve absolue, car nous avons relevé deux exemples où la graphie semble bien montrer qu'il y a eu dépalatalisation à la finale. Il s'agit de *vetiles* pour *vétilles* (87) (donc, à notre avis [vetil] pour [vetiλ] ou [vetij]) et de *vielle* pour *vieille* (93, 121).

Les nasales. — On connaît la tendance du français à dénasaliser une voyelle nasale lorsque celle-ci se trouve devant une consonne nasale articulée. C'est ce qui, autrefois, a fait passer [bõnə] « bonne » à [bõnə], devenu [bõn]. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui certains locuteurs prononcent [mõnami] pour « mon ami »⁹. Cette tendance est encore très vivante dans plusieurs parlers normands; on la constate également parfois en français régional de Normandie, essentiellement dans l'emploi de l'article indéfini masculin singulier *un*. Devant un mot commençant par une voyelle, on peut entendre [yn] au lieu de [œn]; par exemple dans [ynom] « un homme ». Il y a donc confusion orale entre la forme masculine et la forme féminine de l'article indéfini. Cette confusion, elle apparaît dans le mémoire de Rivière. Lorsqu'il écrit *un* devant un substantif féminin à initiale vocalique, il ne confond pas les genres, mais il simplifie la graphie : *un eau* (111) doit se lire [yno]. Il sait fort bien que le mot *histoire* est du féminin, même s'il écrit *un histoire* (125), car à la même page il parle de *l'histoire romaine* et un peu plus loin il écrit l'article sous sa forme habituelle : *une histoire* (129). Il en est de même pour *un autre fois* (118), *un horreur* (125), *un annonce* (131), *un autre resolution* (131).

Un autre phénomène phonétique que l'on rencontre dans la

8. FOUCHÉ (*op. cit.*, p. 919) signale que *merveille* a parfois rimé avec *elle* ou avec *chandelle*.

9. Cf. André MARTINET et Henriette WALTER, *op. cit.* Devant *ami* et *enfant*, 2 informateurs prononcent [mõn], tandis que 15 prononcent [mõn].

plupart des parlers normands est l'ouverture d'un [i] devant une consonne nasale articulée, à la finale. C'est ainsi que l'on entendra [kʷizɛn] pour *cuisine* et [vezɛn] pour *voisine*. Nous n'avons aucun exemple de cette ouverture dans le mémoire de Rivière; et cependant nous pouvons dire que ce phénomène était connu dans la région d'Aunay-sur-Odon et que les gens quelque peu instruits en étaient conscients. En effet, pour désigner un instrument qu'il a inventé pour tuer les oiseaux, Rivière crée le mot *calibene*. Il l'emploie dans son mémoire (127) et lors de son second interrogatoire (57). Mais lorsque le mot est employé par un témoin, donc noté par un gendarme ou par un secrétaire qui ne restitue pas nécessairement les paroles exactes du locuteur, il apparaît sous la forme *calibine* (51, 182), ce qui montre que, pour celui qui a rédigé les rapports, *calibene* est une forme dialectale dont l'équivalent littéral en français standard serait *calibine*.

Divers. — Les parlers normands ont souvent conservé l'ancienne diphtongue formée par la coalescence d'un [a] et d'un [w], alors que le français, tout en maintenant la graphie *au*, l'a depuis longtemps monophtonguée en [o]. Le plus souvent, en patois, cette diphtongue se réalise en [aɔ]. Nous pensons que le nom de la couturière à laquelle Rivière fait allusion plusieurs fois (100, 102, 103, 103 n. 1), et qu'il graphie *Aod*, ce qui correspond à la prononciation [aɔd], était *Aude* : *Madame Aude*.

On trouve encore sous la plume de Rivière des traces d'un certain nombre de phénomènes phonétiques populaires qui apparaissent dans le discours des gens plus habitués à l'oral qu'à l'écrit. Nous citerons d'abord la métathèse du *r*, particulièrement dans les groupes [geR] et [gRe], [gRə], comme dans *guernier* « grenier » (94) et *Grenesai* « Guernesey » (141), la dissimilation des liquides, comme dans *Halcour* pour *Harcourt* (145), l'échange de liquides, comme dans *albalète* pour *arbalète* (145, 146, 147) ou la formation d'un groupe consonantique final dans lequel un *r* ou un *l* vient s'ajouter à une occlusive, comme dans le même *albalète* ou dans *crable* pour *crabe* (139, 140).

La tendance à la chute d'une consonne finale, qui s'est manifestée dès la fin du Moyen Âge, se trouve réalisée dans la plupart des parlers locaux de Normandie. On en trouve des traces dans le fait que Rivière n'écrit pas toujours un *r* ou un *l* que le français « standard » a conservés à la finale absolue. C'est ainsi qu'il note

boug pour *bourg* (83, 88, 133...), *Cherboug* pour *Cherbourg* (141)¹⁰, *liad* pour *liard* (86) (*liards* est attesté en 140), et *Miché* pour *Michel* (137). Et, bien entendu, dans la plupart des mots où un *s* est traditionnellement écrit devant une autre consonne, en particulier dans les « noms propres », ce *s* ne se prononçait pas. C'est ainsi que le témoin dont le nom s'écrivait officiellement *Postel*, graphie attestée par les rapports de gendarmerie (25), était en fait appelé [po:tɛl], comme le montre la graphie *Pôtel* relevée dans le mémoire (137), comme le montre également la signature dudit témoin : *pôtel* (manuscrit).

On peut donc dire que le phonétisme de Rivière est teinté de dialectalisme. Certes ce jeune paysan devait parler patois; mais il avait appris à écrire le français et, le plus souvent, il se surveille assez pour ne laisser paraître dans ses graphies que des traces de sa prononciation. On en verra encore une preuve dans un détail que nous a révélé l'examen de son manuscrit : dans un passage reproduit à la page 86 de l'édition Foucault, Rivière avait d'abord écrit le mot *gardin*, qui est la forme dialectale normano-picarde du français *jardin*. C'est la forme qui lui est venue spontanément à l'esprit¹¹. Mais il s'est repris et a corrigé, écrivant d'une plume plus appuyée un *j* qui recouvre partiellement le *g* initial.

2. Morphologie

A de très rares exceptions près, la langue écrite par Rivière présente la morphologie du français « standard » de son époque. On ne peut relever que quelques traits dialectaux et/ou populaires, comme lorsque la forme *je* est employée comme pronom de conjugaison à la 1^{re} personne du pluriel :

« si n'y fut pas revenu il y a quinze ans j'aurions bien eu du hasard... » (92).

Notons d'ailleurs que l'auteur utilise cette forme lorsqu'il rapporte des paroles prononcées par sa sœur Victoire. Mais il est un autre passage où il lui fait employer le *nous* :

« Puis elle ajouta : si vous ne nous eussiez pas pris ce que nous avions, nous aurions de quoi avoir des beaux habits » (103 n. 1).

10. Graphié par erreur *Cherboug* dans l'édition Foucault. Le manuscrit porte *Cherboug*. La forme dialectale, dans la région même de Cherbourg, est [tʃidbu].

11. Aunay-sur-Odon est situé à une dizaine de kilomètres au nord de l'isoglosse appelée en Normand « Ligne Joret », qui sépare les régions où le *c* et le *g* latins se sont conservés intacts devant un *a* des régions où ces consonnes se sont palatalisées. *gardine a donc donné *gardin* au nord de cette isoglosse et *jardin* au sud.

Nous placerons dans la même catégorie la forme du participe passé du verbe *repentir* :

« aussitôt après je m'étais reconnu, et m'étais repentu » (141),

la formation avec l'auxiliaire *avoir* des temps composés des verbes *rester*, *sortir* et *partir* :

« j'ai toujours resté avec lui » (82),

« ma sœur Victoire et mon frère Jule ont toujours resté avec ma mère » (85),

« après avoir resté encore quelque temps » (123),

« les gens avaient sorti dans la cour » (122),

« j'avais parti d'Aunay » (144),

« j'ai parti d'Aunay » (147),

et la forme de l'interrogatif *pour qui que* « pourquoi » :

« pour qui que le bon Dieu en fait donc tant souffrir, pour qui qu'il me laisse si longtemps sur la terre » (104).

On trouve sans doute une trace de l'alternance singulier/pluriel qui caractérise les substantifs et adjectifs qui présentaient en latin une finale en *-ellu*. Conservant l'opposition que connaissait l'ancien français (ex. : *un batel / des bateaus*), de nombreux parlers normands opposent une forme de singulier en [e] à une forme de pluriel en [jãu] ou [jo:] ou [ja:] (ex. : [œ bate] / [de batjãu] ou [de batjo:] ou [de batia:]). Le substantif de forme française *banneau*, attesté sous la plume d'un gendarme (48) et sous celle du greffier du juge d'instruction (55), apparaît sous la forme locale *banné* quand c'est Rivière qui écrit :

« (il) se disposait à aller querir le veau qui n'était pas vendu, et il fut le querir avec le banné » (96).

3. Syntaxe

Dans l'inventaire des formes employées, il y a un phénomène qu'il faut signaler, car on ne le rencontre aujourd'hui, en Normandie du moins, que dans les parlers locaux les plus conservateurs¹². Il concerne la forme du pronom personnel féminin de la 3^e personne du pluriel en fonction de sujet (*elles* en français). Chez Rivière, comme dans les parlers en question, *ils* est la forme commune au masculin et au féminin. A 23 reprises, l'auteur du

mémoire emploie un verbe à la 3^e personne du pluriel précédé d'un pronom de conjugaison ayant un référent féminin. Or 22 fois c'est *ils* qui est utilisé :

« pendant la vendue d'autres femmes dirent à ma mère qu'ils (= ces femmes) ne voudraient pas de la peuvre » (77),

« ma mère en outre commanda à ma sœur Victoire de ne pas obeir du tout à ma g-m de sorte qu'ils (la mère et la sœur) étaient d'accord et la persécutaient toutes deux » (86),

« elle dit qu'on y laisserait les deux filles; qu'ils (= les deux filles) s'occuperaient à aménager et à y nourrir des bestiaux » (90),

« elle dit : ah fallait me faire aller, pendant que mon pauvre enfant vivait, il ne serait pas mort et ils (= la mère et la sœur) vinrent ma sœur et elle. » (107),

« Ma mère revint le soir avec ma sœur, on ne sait pas ce qu'ils (= la mère et la sœur) avaient été faire » (112),

« Ma sœur s'en alla. Et ils (= la sœur et la grand-mère) revinrent ma g-m et elle un peu après » (113),

« Nous fûmes écouter mon père et moi par un endroit du plancher les discours que ma mère et ma sœur disaient ensemble. J'y allai le plus souvent mais on ne les entendait que lorsqu'ils (= la mère et la sœur) parlaient un peu haut » (116),

« il disait : ils (la mère et la sœur) ont sans doute envie de s'en retourner, qu'ils s'en retournent ou ils voudront mais ils n'emmeront pas le petit Jule avec eux » (117),

« il est chez Julie, disaient-ils (= la mère et la sœur), ou bien chez la Pinote, il va lui demander des contrats ou d'autres choses, oh mais ils (= Julie et la Pinote) ne vont pas lui en donner, il faudrait qu'ils (id.) fussent bien lâches toujours s'ils (id.) le faisaient » (118),

« ma mère et ma sœur étaient qui guettaient par sur la porte, ils (= la mère et la sœur) avaient un air de tant se moquer... » (122),

« Quelques femmes qui étaient là parlèrent à mon père et à ma g-m des peines qu'ils avaient, et ils (= les femmes) les voyaient accablés, ces gens là, dirent-ils (id.), en s'en allant, font bien leur purgatoire sur terre » (123),

« on disait aussi que j'avais horreur des autres femmes, car lorsqu'ils (= les autres femmes) se plaçaient quelque fois à côté de ma g-m et de ma sœur, je me retirais d'un autre côté » (125),

« je me déterminai à les tuer tous trois; les deux premières parce qu'ils (= la mère et la sœur) s'accordaient pour faire souffrir mon père... » (130),

« pauvre mère, pauvre sœur, coupables, si on le veut en quelque sorte, mais ont-ils (= la mère et la sœur) jamais eu des idées aussi indignes que les miennes » (138),

« les autres fleches sont encore s'ils (= les fleches) n'en ont été retirées ils (id.) sont dans l'arbre près duquel j'avais fait le feu » (146).

Ce dernier exemple est particulièrement significatif. Dans les précédents en effet nous ne rencontrons aucune occasion de choix sur le genre, puisque le seul mot qui pourrait s'accorder en genre

12. Cf. R. LEPALLEY, *Le parler normand du Val-de-Saire (Manche)*, 1974, p. 112, § 332.

est un adjectif épïcène : *lâches* (118). Mais cette fois nous avons un participe passé (*retirées*) appartenant à une forme verbale conjuguée avec l'auxiliaire *être*; et nous constatons que l'accord est bien fait au féminin pluriel.

Le seul cas où nous ayons relevé l'emploi de la forme *elles* (écrite *elle*) se trouve dans la « récitation » faite par Rivière d'une lettre, ou plus exactement d'un mémoire de dettes : « Mon père étant revenu trouver ma g-m elle lui montra une lettre qui était venue par la poste... je la reciterai ici. Couvaudon le mémoire de dettes faites en l'année 1833... Si ces dettes ne sont pas payées sous huit jours on fera la requête et il faudra payer aussi celles de l'année 1834 et elle sont bien plus conséquentes » (108). Le changement de temps qui apparaît dans la phrase suivante (« Toutes ces dettes étaient inconnues de mon père ») montre bien que la citation ne se termine qu'après *conséquentes*. L'emploi de la forme *elle* n'est donc pas à mettre au compte de Rivière, mais à celui d'un homme de loi. Le fait que cette forme ne présente pas l's du pluriel vient peut-être de ce que l'auteur n'avait pas l'habitude d'employer *elles*, alors qu'il utilisait couramment *elle* lorsque le référent était au féminin singulier.

On relèvera dans le mémoire de Rivière un très petit nombre de constructions qui diffèrent des habitudes du français « standard » d'aujourd'hui et qui appartiennent soit au patois, soit au français régional. On peut considérer comme patois la construction absolue qui apparaît dans les deux exemples suivants :

« tu devrais mourir la honte » (« ... mourir de honte ») (88);
« mon père alla à Hamars pour parler le mercier » (« ... parler au mercier ») (109). On rapprochera également la construction de « je méprisais dans moi » (126) de celle qui caractérise les expressions suivantes, assez fréquentes dans les récits des patoisants : « i s'disait dans li », « jé m'disais dans mé » litt. « il se disait dans lui », « je me disais dans moi », pour « il se disait en lui-même », « je me disais en moi-même ».

C'est plutôt au français régional que ressortit l'emploi absolu du syntagme *la matinée* comme complément de temps, dans

« je revint au même endroit ou je m'étais couché la matinée » (144).

Il en est de même de l'emploi du verbe *fouir* suivi d'un complément qui évoque, non pas ce qui est creusé, mais ce qui est extrait par creusement. P. Rivière parle de « fouir des génottes » (144), comme on parle souvent de « fouir des pommes de terre ». En fait

fouir est employé pour *défouir*. C'est encore un tour régional que d'employer l'infinitif d'un verbe de mouvement derrière le présentatif *voilà*, le sujet du verbe étant exprimé après lui s'il s'agit d'un substantif, avant le présentatif s'il s'agit d'un pronom. C'est surtout le verbe *aller* qui entre dans cette construction; ex. : « te voilà aller » pour « voilà que tu t'en vas ». L'exemple fourni par Rivière est le suivant :

« j'entendit crier derrière moi : ah, ah, voilà aller les gendarmes » (140)
pour « voilà que les gendarmes s'en vont » ou « voilà les gendarmes qui s'en vont ».

L'emploi du substantif *vêpres* non précédé de l'article est, ou du moins était naguère courant en français régional de Basse-Normandie, lorsque ce substantif suivait une préposition. On disait également « aller à messe », « aller à bal ». On relève deux exemples de cette construction sous la plume de Rivière :

« Le dimanche qu'il fut le trouver étant revenu à vêpres à Aunay, et accablé de toutes ces choses il se trouva malade, il fut obligé de sortir de l'église » (109).
« Le dimanche après vêpres, mon père eut de la visite » (122).

Une autre construction, patoise celle-là, apparaît en Normandie dans la place de l'adjectif indéfini *tous* accompagnant un pronom personnel. Alors qu'en français *tous* suit le pronom (« vous tous », « eux tous »), l'ordre est inverse dans certains parlers locaux, comme on peut le voir dans ces exemples de Rivière :

« je pourrais me venger de tous ces gens là en faisant des écrits sur tous eux » (126),
« il peut être heureux avec tous vous autres s'il veut » (136).

On peut considérer à la fois comme archaïque et comme dialectal l'emploi de la locution adverbiale discontinuée *ne... mais* pour *ne... plus*. Rivière ne l'emploie d'ailleurs qu'accompagnée de *guère* :

« comme je n'avais mais guère d'argent, je résolus de faire un albalêtre pour tuer des oiseaux » (145).

Il lui arrive une fois de mêler la construction ancienne à la construction moderne : *ne... mais guère plus*, ce qui montre qu'il ne saisissait plus pleinement la valeur de l'adverbe *mais* :

« mon père avait dit à ma sœur Victoire, que me g-m n'aurait mais guère plus travaillé » (116).

Quant à la locution conjonctive *mais que*, bien connue de l'ancien français, elle doit être ici considérée comme dialectale, car elle subsiste encore aujourd'hui dans un certain nombre de parlers locaux de Normandie. Dans ceux-ci, on peut en général distinguer une valeur temporelle de *mais que* suivi de l'indicatif, le plus souvent au futur, et une valeur conditionnelle lorsque la conjonction est suivie du subjonctif. Dans les trois emplois qu'en fait Rivière, le mode est le subjonctif. Cependant l'idée exprimée évoque essentiellement le temps, avec localisation dans le futur, sans que la notion de condition soit totalement absente. On pourrait gloser *mais que* par « lorsque, dans l'avenir, et à condition que ». C'est ce qui apparaît dans les phrases suivantes :

- « (il) lui demanda qui est-ce qui payerait cet habit : ah, dit-elle, c'est moi mais que j'aie de l'argent » (103 n. 1),
 « car, disait-il, comme elle sait ce qui en est avec moi, elle se pense, il tient à l'honneur, mais qu'il voie une pareille affaire, il dira : comment est-il possible » (117),
 « Mais si, dit-elle, c'est quelque chose, mais que ton père soit revenu je vais vouloir que tu t'en expliques » (137).

4. Vocabulaire¹³

Le mémoire de Rivière offre çà et là au lecteur d'aujourd'hui quelques difficultés d'interprétation dues, non plus à l'emploi de tournures archaïques ou dialectales, mais à l'utilisation de termes ou d'expressions n'appartenant pas au vocabulaire courant du français standard actuel. Notre but n'est pas d'élucider toutes ces difficultés lexicales, mais seulement de relever et d'expliquer celles qui ressortissent au domaine dialectal, en reprenant et en complétant le glossaire de l'édition Foucault (238 et 239). On constatera d'ailleurs que la plupart des points obscurs se trouvent ainsi éclairés.

Nous avons fait suivre chaque mot du sens qu'il a dans les parlers normands ou dans le français régional de Normandie et/ou d'un rapide commentaire, surtout lorsque l'emploi qu'en fait

13. Cette partie de l'étude est le résultat d'un travail collectif mené dans le cadre du séminaire de dialectologie de l'Université de Caen. Y ont participé Joëlle Anquetil, Pierre Boissel, Liliane Chamard, Daphné Coutanche, Olaf Denizot, Claire Fossey, Annie Gaudin, Arlette de Heurtaumont, Paulette Legallais, Viviane Lelièvre, Jacques Mauvoisin et Laurie Scott.

Rivière n'est pas exactement celui que l'on peut constater aujourd'hui. Nous y avons ajouté l'indication de l'étymologie quand celle-ci n'était pas apparente. C'est pourquoi nous nous en sommes dispensé pour des mots comme *gleuf*, qui a la même origine que son équivalent français *glui* (lat. **clodium* « paille de seigle »), pour des mots comme *cabinet* ou comme *fossé*, qui n'ont pas en Normandie le même sens qu'en français standard, et pour les termes archaïques comme *querir*. Enfin nous avons cité le ou les passages du mémoire où le terme apparaît afin que le lecteur le saisisse dans son contexte.

ACRE, *s. f.* : Mesure agraire variant d'un endroit à l'autre, mais représentant le plus souvent 4 vergées, soit environ 8 000 m².

Etym. : de l'anglo-saxon *acer* « mesure agraire ».

- « Mon grand-père paternel possédait a peu près 6 acres de terre » (76)
 « Pour mon grand-père maternel il possédait a peu près trois acres de terre qu'il faisait valoir en prenant des laboureurs a journée » (76).

ADONNER (*s'*—), *v.* : Sens général (intransitif) : « se correspondre », « coïncider » ; d'où « s'adapter ». Premiers sens en 74, second sens en 81. Sens dérivé en 122 (transitif) : *s'adonner à* « viser à ».

Etym. : composé du *v. donner*.

« Par la connaissance de Francois le Comte de Courvaudon, mon père fut demander Victoire Brion, les ages et les fortunes s'adonnaient a peu près » (74)

« Dans ce temps là, mon père et mon oncle acheterent en leurs nom pour mille écus de terre et de maisons, qui sadonnaient dans leur bien » (81)

« le menuisier commença et dit une chanson qui s'adonnait a niarguer mon pere et a rire de sa duplicité » (122).

APARTEMENT, *s. m.* : Aujourd'hui, dans les parlers locaux de Normandie, l'appartement est le plus souvent un bâtiment de ferme autre que la maison d'habitation (grange, écurie, cellier, etc.). Le mot peut aussi avoir le sens de « pièce d'une maison ». C'est le cas ici.

« Il m'entra dans un appartement me fouilla et se saisit de tout ce que j'avais » (147).

De même dans le procès-verbal des médecins ayant constaté les décès des trois victimes de P. Rivière : « Au midi de l'appartement... se trouve une jeune fille d'environ dix-huit ans » (24),

et dans la déclaration d'un témoin : « je trouvai Prosper Rivière, alors âgé de six à sept ans, assis devant le feu sur une chaise, les pieds attachés à la crémaillère...; Pierre Rivière tournait autour de l'appartement en riant beaucoup d'un rire singulier » (51).

ASSEMBLÉE, *s. f.* : « foire », « fête de village ».

« J'ai été plusieurs fois me promener sans aucune compagnie dans les assemblées et les marchés » (128).

ATTENDIT (EN —), *loc. adv.* : « pendant ce temps-là ».

Etym. : locution formée de la préposition *en* et de l'adverbe *atendis*, lui-même formé de la préposition *à* et de l'adverbe de l'ancien français *tandis* « pendant ce temps ».

« il faisait apprêter la maison du plus vite qu'il pouvait, et il apprit l'intention ou était ma mère de tout vendre en attendit » (106).

ATISSÉE, *s. f.* : 1° « feu flambant qui dure peu »; 2° « bois préparé pour être allumé ». Le sens que P. Rivière semble donner à ce mot est celui de « restes de bois préparé pour une flambée ».

Etym. : dérivé du v. *attiser*.

« j'allumai du feu au pied d'un arbre... on peut encore voir dans ce bois où j'ai été, l'atissée qui y est ainsi qu'un peu de bois ramassé » (146).

BANNÉ, BANNEAU, *s. m.* : « tomberceau ».

Etym. : dérivé de *s. banne*; cf. *benne*.

« (mon père) se disposait à aller querir le veau qui n'était pas vendu, et il fut le querir avec le banné » (96).

Dans la déposition d'un témoin (transcrite par un gendarme) : « l'inculpé... voiturait du fumier; au lieu de le mettre au pied d'un autre monceau de fumier, ... il entreprit de faire monter sur le haut du tas le banneau chargé; ... il poussa son cheval avec violence, et parvint à faire monter le banneau » (48),

et dans le second interrogatoire de P. Rivière (dans la bouche du magistrat) : « pourquoi... entreprîtes-vous... de faire monter votre cheval attelé à un banneau chargé sur un monceau de fumier » (55).

BARTÉE, *s. f.* : litt. *baretée* « contenu d'une *barette* », mesure pour les grains d'une valeur de 50 litres.

Etym. : sans doute dérivé du *s. baratte*.

« pendant sa maladie on avait fait moudre deux bartés de mouture sans bulleter afin que cela durât plus longtemps » (79).

« Quelque temps après cette Marianne le Comte a qui ma mère disait qu'elle devait un sac de blé se présenta pour être payée. C'était assurément un arrangement que ma mère et cette femme avaient fait ensemble elle pouvait lui en avoir donné une bartée » (113).

BARTER, *v. trans.* : « baratter ».

Etym. : dérivé du *s. baratte*.

« J'avais aussi résolu de faire un instrument pour barter du beurre, tout seul » (127).

BEUZER, *v. intrans.* : « courir » (en parlant des bestiaux importunés par des mouches ou par des taons).

Etym. : du francique *bison* « courir ».

Dans la déclaration d'un témoin : « le père Rivière me dit que, peu de temps auparavant, étant dans un champ, avec son fils, il (le fils) lui déclara qu'il allait faire comme les bêtes à cornes, qu'il allait beuzer; il ajouta, qu'en effet, l'inculpé se mit à courir à travers champs » (48), et dans le second interrogatoire : « N'avez-vous pas dit un jour à votre père que vous alliez faire comme les bêtes à cornes, que vous alliez beuzer? » (56).

BOURE, *s. f.* : Terme générique désignant les canards, et plus spécialement la femelle.

Etym. : de l'onomatopée **bur-*.

« on dira peut-être que je prenais aussi des poules et des boures ou quelque autre chose » (146).

BROS, *s. f.* (généralement écrit *broe*) : « écume » (à la bouche d'un cheval, au bord de la mer...) — « mousse » (du lait, par exemple).

Etym. : du germ. *brod* « bouillon »; cf. le *s. brouet*.

« elle se mit à lui dire mille injures et entra tellement en furie qu'elle en avait la broe à la bouche » (87).

BULLETER, *v. trans.* : « bluter ».

« on avait fait moudre deux bartés de mouture sans bulleter afin que cela durât plus longtemps » (79).

CABINET, *s. m.* : « petite pièce pour coucher, généralement attenante à la cuisine ».

« Mon père lui représenta qu'il ne serait pas bien de mettre tant de lits dans la maison et qu'il y avait un cabinet et d'autres endroits pour les coucher » (110).

« elle (ma grand-mère) venait de nous donner une chemise à Prosper et à moi, nous étions couchés dans un cabinet à côté » (110)

« je m'en allai dans le cabinet ou je repris tous mes vieux habits » (136).

CAS, *s. m.* : « bien ».

« tu aimes bien mieux soutenir ta ménagière, tu fais perir mes enfants pour soutenir les siens tu lui sème tu lui laboure son cas » (88)

« ma mère dit, je reveux mon cas, mon père dit je te le rendrai » (99)

« elle veut être dans une maison à-part, pour y mettre tout notre cas » (101 n. 1).

« Lorsque que les marchands lui demandaient de l'argent elle disait : faites vous payer à celui qui a pris mon cas » (104).

« je n'irai jamais avec un cocain comme cela qui nous prend tout notre cas » (107).

CHARTRIE, *s. f.* : litt. *charretterie* « hangar pour les charrettes et autres véhicules ».

Etym. : dérivé de *charrette*.

« mon père venait de faire faire une chartrie dont il avait fait peindre la porte en arrivant, ah, dit-elle, tu prends bien plus de peine pour ta chartrie, que pour ta maison » (87).

CHOUPPÉE, *s. f.* : « touffe de végétaux » (surtout herbe dure ou rejets au pied d'un arbre coupé).

Etym. : de l'onomatopée **tšupp*; cf. le franç. régional *chouquette*, *s. f.*, « touffe ou boucle de cheveux sur le devant de la tête » (s'emploie surtout en parlant d'un enfant); d'où le franç. *chouquette* « nœud dans les cheveux d'un enfant ».

« ma mère avait dans son jardin une choupée d'osier, elle en vendait » (86).

CLAQUET, *s. m.* : « bavardage ».

Etym. : dérivé du *s. claque*. C'est l'idée de bruit qui unit ces deux termes.
« il travaillait encore dans sa boutique, et la il était tranquille, elle était assez éloignée pour ne pas entendre que faiblement le claquet qui regnait dans la maison » (82).

COUCOU (PAIN DE —) : voir à PAIN.

DEMAIN : voir à MAIN.

DEMEUBLER, *v. intrans.* : « déménager ».

« il fit enregistrer son bail dans la semaine et il le montra à mon père qui voyant qu'il prénaît ces formes resolut d'aller demeubler » (93).

DIMANCHE : « s'habiller à son dimanche », c'est mettre ses habits du dimanche
« ensuite je m'habillai a mon dimanche » (135).

EAU BÉNITE : Allusion au chant de l'*Asperges me, Domine* qui était chanté naguère au début des grand-messes. Le principal chantré « entonnait l'eau bénite », c'est-à-dire qu'il entonnait l'*Asperges me*.

« Le dimanche lorsqu'il entonna l'eau bénite, car mon père chantait a la messe, près de cinquante personnes pleurèrent » (119).

« Lorsque j'entendis dire que près de cinquante personnes avaient pleuré lorsque mon père avait chanté l'eau bénite... » (130).

ENHATER, *v. trans.* : « presser ».

Etym. : composé du *v. hâter*.

« Ecoutez, dit-elle, et nous prendrons des gens, si n'y fut pas revenu il a quinze ans j'aurions bien eu du hasard maman ne l'en enhâtait pas » (92).

ENTOUR, *prép.* : « à côté », « vers ».

« tu n'as plus que faire de craindre que je retourne entour toi » (99).

ERIE, *s. f.* : « planche de légumes ».

Etym. : dérivé du *s. aire*.

« ensuite j'allai fouir dans le jardin en attendant le midi. Ma g-m vint aussi faire une érie de pois » (137).

FICET, *s. m.* : Diminutif du *s. fils*. S'emploie surtout en apostrophe, quand on s'adresse à un petit garçon : « mon ficet ». Ici surnom.

« le lendemain dimanche au matin je trouai près de Fler, Laurent Grellay, dit Ficet, qui emmenait des bœufs » (143).

FIN (A — DE FORCE), *loc. adv.* : Signifie généralement aujourd'hui « en définitive ». Evoque ici une cause qui finit par entraîner une conséquence.
« Lise a fin de force d'avoir toujours laissé entrer par la même porte au bout de neuf mois il fallait bien que quelqu'un sorte » (122).

FOSSE, *s. m.* : « talus, le long d'une route, sur lequel est généralement plantée une haie ». Ce qu'on appelle *fossé* en français standard porte, en Normandie, le nom de *creux de fossé*.

« En arrivant je me couchai dans un creux de fossé » (141)

« je couchai dans un creux de fossé » (143)

« je me mit à fouir des genottes dans un fossé qui est sur les bords de la route » (144).

GARREAU, *s. m.* : Ce terme désigne, selon les endroits, un gâteau, une galette ou un pain de qualité supérieure.

Etym. : du francique **wrokkôn* « tourner avec force »; cf. le *s. garrot*. C'est l'idée de rondeur qui est évoquée par le mot *garreau*.

« je pris deux garreaux chez un boulanger » (143)

« en passant j'achetai deux livres de pain et un garreau » (143)

« j'allai chez un boulanger ou j'achetai six garreaux » (144).

GENOTTE, *s. f.* : Racine tuberculeuse comestible (*Conopodium denudatum* ou *Conopodium majus*), appelée aussi *noix de terre* ou *terre-noix*, *noisette de terre* ou *châtaigne de terre*, à cause de sa forme.

Etym. : de l'ancien scandinave *jord* « terre » et *hnot* « noix ».

« je resolut de revenir aux racines et aux genottes dans les bois ou j'avais été » (140)

« dans un petit bois, ... j'y mangé des genottes » (142)

« je n'avais plus d'argent et je recommencai a manger des genottes » (143)

« je me mit à fouir des genottes dans un fossé » (144).

GLEUF, *s. m.* : « glui » (paille de blé ou de seigle battue au chevalet, dont on se servait dans la couverture des maisons et dans la fabrication du cidre).

« il lui prit un jour un quarteron de gleuf; il fallut qu'il prit un détour et qu'il dit qu'une personne lui avait demandé du gleuf, et qu'il l'achetai pour tel prix, et ma mère dit qu'elle le donnai... alors il la payat et prit le gleuf » (86).

GOULE, *s. f.* : litt. *gueule*. Ce terme n'a pas la valeur péjorative de son équivalent littéraire français. Il signifie soit « bouche », soit « figure ». Ici deuxième sens.

« quand, dit-il, je lui entends dire toutes ces raisons elle me met a bout, si elle continue je finirai par lui foutre ma main par la goule » (82).

GRIMER, *v. trans.* : « griffer », « égratigner ».

Etym. : du haut-allemand *grimmen* « pincer ».

« Pendant qu'il la tenait elle se mit a le grimer a la figure et le mordit en quelques endroits » (94)

« mon père la prit et s'enferma avec elle dans la maison, alors elle le grima et mordit encore en quelques endroits » (105).

GUETTER, *v. trans.* : Ce verbe a, dans les parlers de Normandic, un sens plus large qu'en français. Il signifie simplement « regarder ».

« ma mère et ma sœur étaient qui guetaient par sur la porte » (122).

HASARD, *s. m.* : « chance », « bonne chance ».

« si n'y fut pas revenu il a quinze ans j'aurions bien eu du hasard » (92).

HEBÉTER, *v. trans.* : « ennuyer », « importuner ».

« Francois Senecal lui dit : que voulez-vous donc nous hebeter » (123)

« Il est probable que ce juge pour ne pas être hebété de ma mère, finit par dire comme elle » (114 n. 1).

JENSER, *v. trans.* : Les sens habituels de ce verbe sont ceux de « ranger », « arranger », « disposer », « préparer ». A la forme pronominale, il s'em-

plioie dans le sens de « se ranger », surtout dans l'expression *gence-té* qui équivaut à peu près à *pousse-toi*. Ces sens ne semblent pas convenir à l'emploi constaté ici.

Etym. : dérivé de l'adj. de l'anc. franç. *gent* « joli »; cf. le v. *agencer*.

« ma foi tu te couche et te place assez bien, pour [que] je te jense mais je n'en suis pas dans le train » (105).

MAIN (A —), *loc. adv.* : Au sens propre *être à main* ou *être à son amain*, c'est être du bon côté, être en bonne position pour faire quelque chose, donc le faire commodément. Le contraire est *être à demain*. Au sens figuré relevé ici, *agir à main et à demain* signifie « agir à tort et à raison », d'où « agir à tort et à travers ».

« que ma mère lui ferait une infinité de dettes, qu'elle emprunterait à main, et a demain et tout ce dont elle aura besoin a crédit » (101 n.).

MAISON, *s. f.* : En plus du sens qu'il a en français « standard », le mot *maison* a souvent, dans les parlers normands, celui de « cuisine », c'est-à-dire qu'il désigne la pièce principale d'une ferme. C'est le sens qui apparaît dans les exemples de la p. 109 où il est question de *la maison*.

« Ma mère voulut que les enfants ma sœur Victoire et mon frère Jule, couchât dans la même maison ou elle était. Mon père lui représentat qu'il ne serait pas bien de mettre tant de lits dans la maison et qu'il y avait un cabinet et d'autres endroits pour les coucher, ma mère ne le voulut pas et ces deux enfants couchaient dans le même lit avec elle. Quelqu'uns dirent à mon père : je voudrais coucher avec elle quand cela ne serait que pour la faire enrager. Mon père mit un autre lit dans la maison, ma sœur y coucha, et il coucha avec ma mère, et comme elle ne voulait pas envoyer Jule coucher autre part, ils couchaient tous les trois ensemble » (109).

Dans l'exemple suivant, emprunté au procès-verbal du juge de paix, il semble que le mot désigne en même temps la maison et sa pièce principale : « Entrés dans une maison au rez-de-chaussée, à usage de salle, joutée au nord par le chemin vicinal d'Aunay à Saint-Aignan... » (21).

MANGEARD, *s. m.* : « dépensier ».

Etym. : dérivé du v. *manger*.

« elle entra chez mon père, elle lui reprocha qu'il était un mangeard et un lubrique » (84)

« ma mère disait même, que mon père était un mangeard, qu'il ne laissait rien à ses enfants » (110 n. 1).

MARCHER, *v. intrans.* : L'impératif de ce verbe est employé comme formule d'exhortation, équivalant à peu près à *va, vas-y, allez, allez-y*.

« elle en prit pour 29 francs et lui dit qu'elle n'allait pas le payer, il lui demanda qui elle était, la couturière qui était avec elle dit : c'est la fille à Rivière de la Fautrie. Oh, eh bien, dit-il, marchez toujours » (103 n. 1).

« ah oui, dit-elle, marche tient bien ton pantalon » (126)

« Ah oui c'est cela, dit-il, en ouvrant la porte du cachot, marchez toujours mon garçon, entrez la dedans » (147).

MEAUVIS, *s. m.* : « sorte de grive de petite taille ».

Etym. : dérivé du substantif des parlers normands *mauve*, *s. f.* : « mouette », lui-même issu de l'anglo-saxon *mæw* « mouette ». Appartiennent à la même famille le franç. *mouette* et le diminutif *mauviette*.

« dans l'après midi je me reposai dans des prais le long des haies, et je pris un jeune meauvis, je mis cet oiseau dans ma poche » (145)

« j'allumai du feu au pied d'un arbre, qui empêchait le vent de l'éteindre, et je fit rotir le meauvis » (146).

MENAGIERE, *s. f.* : « femme de mauvaise vie ».

Etym. : dérivé du s. *ménage*.

« vieux fripon, vieux lubrique, vieux macroc tu aimes bien mieux soutenir ta ménagière, tu fais perir mes enfans pour soutenir les siens » (88)

« ma mère disait même, que mon père était un mangeard, qu'il ne laissait rien à ses enfans, et qu'il vendait ses rentes pour soutenir le cul de ses menagières » (110 n. 1).

MOREAU, *s. m.* : « fruit de l'airelle », « myrtille ».

Etym. : du lat. *Maurus* « Maure ». Le nom du fruit vient de sa couleur.

« en attendant que les freses, les moreaux, et les mures, fut murs, je resolut d'aller sur les bords de la mer, pour y vivre de crables, de moules et d'huîtres » (139).

PAIN DE COUCOU, *s. m.* : « oseille de bûcheron ».

« le jeudi j'ai mangé plusieurs sortes d'herbes, telles que du pain de coucou, de l'oseille sauvage » (139).

PEUVRE, *s. f.* : « friperie ».

Etym. : du moyen anglais *peľfyr* « butin ».

« comme elle avait besoin d'un lit et qu'on faisait une vendue à un village peu éloigné elle dit à mon père [qu'elle] désirait avoir le lit, il lui demanda s'il elle n'aimerai pas mieux du neuf, mais elle dit que non... il l'acheta à peuprés sa valeur, mais pendant la vendue d'autres femmes dirent à ma mère qu'ils ne voudraient pas de la peuvre, et elle dit à mon père qu'elle n'en voulait pas que c'était trop cher » (77).

PLUMER LES CHOUX : « enlever des feuilles aux choux ».

« au soir elle dit à ma sœur de plumer les choux, elle obéit. Mon père lui dit : mais que fais-tu donc je te defends de les plumer puisqu'ils sont loués, ma sœur dit : ah ma foi ils sont bien trop touffus, il l'a fit retirer. Mais ma mère voyant cela se mit à les plumer elle même, mon père le lui défendant elle dit : en parle-tu, je vais tous les étêter » (115).

POUCHE, *s. f.* : « sac en grosse toile ». La forme *pouque* est plus répandue en Basse-Normandie.

Etym. : du germ. **pokka* « sac »; cf. le s. *poche*.

« mon pere commença par charger du grain qui était dans des pouches » (94)

« elle les (= des *bartées* de blé) avait emportées une à la fois, sur son dos dans une poche » (113).

RAFILER, *v. trans.* : « aiguiser », « afilet ».

Etym. : composé du *v. afilet*.

« J'allai faire rafilier la serpe le dimanche 24 mai chez Gabin Laforge marechal a Aunay » (133).

RAISONS, *s. f. pl.* : « reproches », « injures », « querelles ».

« il prit l'habitude de lui parler a haute voix lorsqu'elle l'accablait de ses raisons » (111)

« Ma mère eut après ces jugemens encore plus de force de rire de mon père et de soutenir ses raisons » (114).

RÉPUBLIQUE (ALLER A LA —) : Signifie parfois en Normandie « aller dans un service public (mairie, école, bureau de bienfaisance, etc.) ». Le sens pourrait être ici « aller à l'assistance publique ».

« Puis Hebert s'adressant a moi me dit : n'abandonne jamais ton père toi, il ne te laissera pas aller a la republicue » (122).

SOSON, *s. m.* : « associé de labour » (cultivateur avec lequel on met en commun ses chevaux et son matériel pour labourer si l'on n'a pas soi-même deux ou trois chevaux pour tirer la charrue).

Etym. : du lat. *socius* « compagnon ».

« La maison étant prête mon pere alla la (ma mère) chercher, accompagné de Quevillon notre soson et de Victor domestique chez M^r Grellai » (107).

SOSONNER, *v. intrans.* : « s'associer pour labourer ».

Etym. : dérivé du *s. norm. soson* (voir ci-dessus).

« Ils avaient un cheval et sosonnaient avec un homme qui en avait un aussi » (76).

« plusieurs personnes entr'autres ma g-m-p, feu Nicolle de Saint-Agnan avec lequel il sosonnait, lui conseillèrent d'y retourner » (80)

« nous étions a trois, mon père, Fouchet avec lequel nous sosonnions et moi » (94).

SURBATTRE, *v. trans.* : Nous n'avons pas relevé ce verbe en Normandie, mais nous avons relevé *soubattre* et *sourbattre*, qui signifient l'un comme l'autre « battre les gerbes sans les délier », « battre les gerbes sans en faire tomber tout le grain ».

« (il) fut chercher ce qui restait de grain. Il trouva encore le sarazin tout l'autre grain était tout surbatu » (106).

VENDEUE, *s. f.* : « vente aux enchères publiques ».

Etym. : dérivé du *v. vendre*.

« comme elle avait besoin d'un lit et qu'on faisait une vendue dans un village peu éloigné elle dit a mon père [qu'elle] desirait avoir le lit » (77).

VERGÉE, *s. f.* : Mesure agraire valant 40 perches, soit le plus souvent aujourd'hui 2 000 m². C'est encore l'unité de mesure la plus courante dans les campagnes de Basse-Normandie.

Etym. : du lat. *virgata*, dérivé de *virga* « verge ».

« elle possède quelques vergées de terre et les faisait labourer par mon père en le payant » (88 n. 2).

VERINE, *s. f.* : « verre de montre ». Peut aussi désigner la petite vitre d'une porte d'horloge ou de placard.

Etym. : du lat. *vitrina*, dérivé de *vitru* « verre ».

« mais comme si je pouvais en tuer quelqu'uns qu'il fallait que [je] les fit cuire, en passant par Halcour j'achetai une verine de montre qui me coûta 4 sous pour allumer du feu au solcil, croyant qu'elle ferait le même effet des lunettes » (145).

VOYAGE, *s. m.* : En plus de son sens habituel de « déplacement », ce terme peut signifier « action de transporter avec une charrette ». C'est sans doute ce sens qui apparaît dans l'exemple suivant :

« Un autre fois que mon père était parti a un voyage, j'entendis que ma mère et ma sœur supposaient qu'il était peut-être a tenter ceux chez qui elle avait retiré ses linges, et les contrats d'acquets de ses terres : il est chez Julie, disaient-ils, ou bien chez la Pinote » (118).

Les dialectologues ne sont pas toujours d'accord sur la définition du concept de français régional. Or il nous semble que la langue dans laquelle est rédigé le mémoire de Rivière est un assez bon exemple de ce que pouvait être le français régional de Basse-Normandie au milieu du XIX^e siècle. Incontestablement, son « auteur » a voulu éviter d'employer le patois; nous avons même vu qu'au moins une fois il s'est corrigé pour substituer une forme française à la forme patoise correspondante (*jardin* pour *gardin*, 86) et il utilise la forme francisée *pouche* (94) alors que la forme dialectale *pouque* lui était sans doute plus familière. S'il lui arrive de produire des constructions qui ne soient pas en accord avec les règles de grammaire qu'il a apprises à l'école (comme « j'aurions eu », 92) ou d'employer des mots qu'il sent certainement comme patois (tels que *goule*, 82), c'est le plus souvent qu'il rapporte le discours de tel ou tel personnage. Certes il emploie dans son récit, et de sa propre initiative, un certain nombre de termes patois, mais on peut penser que ces termes étaient sinon couramment employés, du moins facilement compris même des gens de sa région qui ne parlaient pas patois, entre autres des magistrats de Caen à qui le mémoire était destiné. Plusieurs de ces mots sont encore courants aujourd'hui dans le français régional de Basse-Normandie; tels sont *assemblée*, *banneau*, *chartrie*, *fossé*, *grimer*, *mauvis*, *vendue*, *vergée*. Quant à ses « fautes d'orthographe », outre le fait que l'orthographe n'avait pas alors le caractère sacrosaint qu'elle a aujourd'hui, on a vu qu'elles entrent souvent dans un système phonologique cohérent encore partiellement en vigueur, particulièrement en ce qui concerne les [E] en finale. Et s'il écrit

Mme Aod pour *Mme Aude*, c'est qu'on prononçait ainsi dans son village un nom qu'il n'avait sans doute jamais vu écrit.

Pierre Rivière a donc bien la volonté et la conscience d'écrire en français. Mais, incontestablement aussi, son français n'est pas celui que l'on considèrerait alors comme « correct » à Paris. Il se ressent plus ou moins fortement d'un substrat dialectal. A titre d'exemples, nous relevons dans la page 94 prise au hasard les régionalismes suivants (dont certains relèvent aussi du domaine populaire) : en ce qui concerne le phonétisme : *prénaît* et *pétit*, *mère* (4 fois) et *père* (2 fois), *battraï*, *guernier* (= grenier); en ce qui concerne le vocabulaire : *demeubler* (= déménager), *querir*, *sozonions*, *pouche*, *grimer*.

Aussi peut-on dire que le mémoire de Pierre Rivière est un document inappréciable pour le linguiste, car ce n'est pas tous les jours qu'on trouve un homme assez cultivé pour écrire un texte d'une telle dimension et assez enfermé dans son terroir pour le faire avec autant de fidélité.

Université de Caen.